Station 8 – Le bureau de la première présidente

La magistrature française en continuité

Vous vous trouvez à présent dans le bureau de la première présidente de la cour d'appel. Les plans de conception du bâtiment établis par les architectes Kuder & Müller ont démontré que cette pièce était dès l'origine destinée à abriter le bureau du premier magistrat de la juridiction.

De nos jours, la première présidente est chargée de coordonner le fonctionnement des juridictions du ressort de la cour avec le procureur général : application des réformes, organisation générale, budget et ressources humaines, en lien avec l'administration centrale du ministère de la Justice.

Mais cette pièce ne se résume pas à sa fonction administrative ou juridictionnelle. Son décor affirme surtout la continuité de l'institution judiciaire française en Alsace.

Regardez notamment les portraits accrochés aux murs. Sur celui de droite, ils représentent plusieurs premiers présidents de la cour ayant exercé depuis la Révolution, le Premier empire, les différentes restaurations et le Second Empire, c'est-à-dire avant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. De l'autre côté sur le mur opposé figure notamment Félix Carré de Malberg, premier président de la cour de 1929 à 1936, sous la Troisième République.

La présence des portraits de ces premiers présidents est particulièrement intéressante dans un bâtiment construit à l'époque où l'Alsace appartenait à l'Empire allemand. Ils permettent d'affirmer, à travers les générations de magistrats, la permanence de la juridiction française.

Le parcours individuel de plusieurs de ces magistrats ici représentés démontre la continuité du système judiciaire français à travers les soubresauts institutionnels et politiques du pays.

Ainsi, le portrait le plus ancien au fond à droite de la pièce représente Jean-Louis Schirmer. Ce premier président de la cour impériale en 1811 était le fils d'un procureur du conseil souverain d'Alsace sous l'Ancien régime, et lui-même avocat à ce même conseil souverain et élu député du Haut-Rhin en 1791. Il vote le coup d'Etat du 18 Brumaire qui marque la fin du directoire et le début du consulat, est nommé président de la cour d'appel du Haut-Rhin le 24 prairial de l'an VIII puis premier président de la cour impériale de Colmar le 10 juin 1811 lors de sa création par Napoléon. Louis XVIII le confirme dans ses fonctions lors de la Restauration. Il mourra quelques mois plus tard. Plusieurs de ses successeurs ici représentés démontreront également leur aptitude à s'adapter aux changements de régimes politiques.

Le parcours de Jean-Louis Schirmer illustre la relative stabilité des élites judiciaires et administratives en Alsace, dans une région éloignée de la capitale mais particulièrement affectée par les conflits géopolitiques à partir du dernier tiers du XIXème siècle.

© Cour d'appel de Colmar 2026

Cette situation prendra fin lors de l'Annexion en 1871 lors de laquelle l'intégralité des magistrats de la juridiction quittera ses fonctions, à l'exception du plus jeune d'entre eux.

Au-delà de la décoration, le mobilier de la pièce participe lui aussi à cette mise en scène de l'identité française des chefs de juridiction à travers les époques.

Au centre de la pièce, un bureau de style Louis XV rappelle l'ancienneté et le prestige de la fonction de chef de cour. Sur le mur faisant face à la porte d'entrée, un cartel Boulle - l'horloge de couleur noire que vous pouvez observer à mi-hauteur sur le mur – représente lui aussi le goût à la française du mobilier de la pièce.

La tapisserie rouge qui habille les murs pourrait également avoir une valeur symbolique. Elle évoque le rouge des robes portées par les magistrats lors des audiences solennelles héritées de la pourpre impériale.

Mais cette pièce nous réserve un autre témoignage, beaucoup plus discret, de son histoire. Dans les archives de la construction conservées par la Direction régionale des affaires culturelles, on trouve des dessins et des annotations concernant précisément l'aménagement des bureaux des magistrats lors de la conception du bâtiment de la cour d'appel.

Une annotation indique par exemple qu'un projet de boiserie avec cheminée « n'entre pas en ligne de compte pour l'instant ». Une autre mention précise qu'un dessin devait servir de référence pour les boiseries du bureau du procureur général. Ces documents montrent que l'aménagement intérieur du palais de justice faisait l'objet de discussions très précises avec l'administration allemande. Ils nous permettent également d'entrevoir le travail des architectes et des artisans qui ont conçu ces espaces.

Une aquarelle conservée dans le dossier présente notamment un ensemble de mobilier intégré : une armoire, des étagères et un lave-mains en cuivre. Le dessin correspond presque exactement au mur de gauche de ce bureau que vous pouvez observer en entrant dans la pièce.

Certains éléments permettent de penser que cette aquarelle pourrait avoir été réalisée par Édouard Schimpf, jeune architecte alors membre du cabinet Kuder & Müller.

Schimpf s'intéresse particulièrement à la conception globale des intérieurs. Il ne pense pas seulement aux murs et à l'architecture : il dessine également le mobilier, les boiseries et les objets qui doivent s'intégrer à l'ensemble. C'est une manière de travailler qui annonce une conception plus moderne de l'architecture, dans laquelle le bâtiment et son mobilier sont pensés comme un tout. Mais le projet n'a pas été entièrement suivi.

Le lave-mains en cuivre est lui aussi particulièrement intéressant. Sa forme semble davantage appartenir à l'esthétique de l'Art nouveau qu'au décor historiciste initialement envisagé. Ces différences nous rappellent que l'architecture n'est jamais figée : entre le dessin de l'architecte, les décisions du maître d'ouvrage et le travail des artisans, le résultat final peut évoluer.

© Cour d'appel de Colmar 2026

Le petit mobilier intégré que vous voyez ici appartient donc à une histoire beaucoup plus vaste : celle du passage progressif d'un intérieur décoré à un intérieur conçu dans son ensemble, où architecture, mobilier et usages sont étroitement liés.

Dans ce bureau, plusieurs époques se superposent ainsi. Les portraits et le mobilier rappellent la tradition française de la cour. Le décor des éléments fixes de la pièce témoigne quant à lui de la période allemande de construction du bâtiment. Et les projets d'architectes comme celui dessiné par Édouard Schimpf annoncent déjà les transformations de l'architecture intérieure du XX^{e} siècle qui transcenderont les traditions nationales européennes.

Ce bureau de la première présidente constitue par conséquent un véritable condensé de l'histoire politique, judiciaire et artistique de l'Alsace.

© Cour d'appel de Colmar 2026